

# YOUSIGN

34 RUE MALFILATRE 14000 CAEN

Est déclaré conforme au

**Règlement européen 910/2014 du 23 juillet 2014 du parlement européen et du conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur (eIDAS).**

Pour le service de : **Création d'horodatages électroniques qualifiés**

**Nom : YOUSIGN TIMESTAMP**

**Identifiant de la politique du service : 1.2.250.1.302.2.1.1.0**

**Niveau Qualifié**

**Statut : Valide**

*Dernière évaluation de conformité : 26/10/2020*

*Prochaine évaluation de conformité : 25/10/2022*

Ce certificat est enregistré sous le numéro : **LSTI N°11125-1423-607-eIDAS-V2**. Les services et les certificats certifiés conformes sont publiés sur le site internet LSTI : [www.lsti-certification.fr](http://www.lsti-certification.fr).

Le service est réputé conforme jusqu'à preuve du contraire.

**Signé avec un certificat électronique qualifié**  
Armelle TROTIN

Présidente LSTI

# Annexe 1

## Schéma de certification

LSTI est accrédité par le Cofrac sous le numéro n°4-0063 selon la norme NF EN ISO 17021-1, sous le n° 5-0546 selon la norme NF EN ISO/CEI 17065 :2012 et selon les règles d'application du Cofrac pour les portées précises disponibles sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).

*LSTI évalue dans le respect de la norme EN 319 403 V2.2.2 : Signatures électroniques et infrastructures (ESI) - Exigences pour les organismes d'évaluation de la conformité qui évaluent les prestataires de services de confiance.*

Les certificats de conformité sont émis conformément aux règles générales de la certification des Prestataires de services de confiance (PSC) décrites dans les documents **Q053 V3.1 pour les niveaux qualifiés** et **Q055 V6.4 pour les niveaux non qualifiés**.

## Contexte réglementaire

La certification de conformité est émise dans le cadre du règlement européen 910/2014 du parlement européen et du conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur (eIDAS) et ses actes d'exécution.

## Exigences

**Les exigences de conformité sont décrites dans les documents suivants :**

*EN 319 421 V1.1.1 : Electronic Signatures and Infrastructures (ESI) - Policy and security requirements for trust service providers issuing time- stamps*

*Documents du schéma de certification publié par l'organe de contrôle eIDAS français (ANSSI)*

*Versions en vigueur publiées sur le site [www.ssi.gouv.fr](http://www.ssi.gouv.fr)*

*[1] Prestataires de services de confiance qualifiés*

*[5] Services d'horodatage électronique qualifiés*

**La conformité aux textes cités ci-dessus vaut présomption de conformité aux exigences correspondantes du règlement européen 910/2014 :**



**AN EUROPEAN CONFORMITY  
ASSESSMENT BODY**

EIDAS TRUST SERVICE PROVIDERS  
ISO 27001  
PASSI-PRIS-PDIS  
SECNUMCLOUD

*Prestataires de services de confiance (articles du règlement (UE) n°910/2014 eIDAS : 5(1), 13(2), 15, 19(1), 19(2), 24(2).a à.g, 24(2).j).*

*Services d'horodatage électronique qualifiés (articles du règlement (UE) n°910/2014 eIDAS : 24(2).e, 24(2).h et i, 42(1).a à .c)*

## **Résultats de l'évaluation de conformité**

Les services et les certificats électroniques délivrés par YOUSIGN sont listés sur le site LSTI et sont déclarés conformément aux exigences listées ci-dessus, en fonction du niveau du service.

Les exigences de la certification décrites dans le schéma de certification sont respectées par YOUSIGN.